



Fiche de constitution d'un dossier de  
Réception à Titre Isolé de véhicule  
en application du Code de la Route



RTI03.5.2

## Aménagement en véhicule atelier

### VEHICULES CONCERNES

Véhicules fourgon de transports de marchandises neufs ou usagés

### NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE A CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule (carte grise) pour les véhicules usagés, ou certificat de conformité pour les véhicules neufs
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du véhicule de base
- Pièce 4 Attestation des travaux réalisés par le transformateur décrivant les aménagements réalisés (cf. modèle annexe 2)
- Pièce 5 Plan(s) des aménagements du véhicule avec côtes et profils correspondants
- Pièce 6 Accord écrit du constructeur ou son représentant pour couvrir, le cas échéant, les aménagements réalisés par le transformateur avec fourniture de justificatifs (*comme par exemple en cas de dépassement des limites de poids et dimensions fixés par la notice ou de découpage de la carrosserie*)
- Pièce 7 Bulletins de pesée du véhicule à vide, en ordre de marche sans conducteur, ni passagers, réservoirs pleins (pesée totale, puis essieu par essieu ou groupe d'essieux)
- Pièce 8 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre agréé par la préfecture (si l'âge du véhicule et sa catégorie le soumettent à cette obligation)

### **PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE**

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIRE ou par mandat cash à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- Plaque de transformation à poser sur le véhicule (cf. modèle annexe 3)

### **RECOMMANDATIONS**

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIRE qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DRIRE pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

### **IMMATRICULATION DU VEHICULE**

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue en préfecture ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr/formulaires/>

ANNEXE 1  
**DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ**

**Motif de la réception :** .....  
*(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)*

Je soussigné : *(Nom et prénom)* .....  
propriétaire du véhicule ci dessous désigné  
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) : .....  
N° de télécopie : .....  
Adresse électronique : .....  
Adresse postale : .....  
.....

Donne mandat à : .....  
*(coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant)*  
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) : .....  
N° de télécopie : .....  
Adresse électronique : .....  
Adresse postale : .....  
.....

Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :  
Numéro d'immatriculation : .....  
Marque : .....  
Type : .....

N° d'identification : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*(ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule).*

Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :  
.....  
.....  
.....

A ....., le .....  
*(Signature du propriétaire)*

## ANNEXE 2

**ATTESTATION DE TRAVAUX REALISES PAR LE TRANSFORMATEUR**

Je soussigné, .....

atteste avoir procédé sur le véhicule appartenant à (nom et adresse du propriétaire) : .....

.....

et dont les caractéristiques sont les suivantes :

GENRE :	IMMATRICULATION :
MARQUE :	PTAC :
TYPE :	PV :
N° Identification :	CU :
CARROSSERIE :	APPELLATION COMMERCIALE :

Aux aménagements ci-après : (1) *razer la mention inutile*

- en tenant compte des limites fixées par la notice descriptive (1)
- en cas de dépassement des limites fixées par la notice ou en cas de modifications des indications de la notice, avec l'accord préalable du constructeur (*joindre autorisation*) (1)

A - La hauteur sous plafond est de ..... mètre (> 1,70 mètre).

B - Des dispositifs efficaces ont été installés pour :

l'aération (fenêtres, aspirateurs, ...) : (*nature et description*)

l'éclairage : (*nature et description*)

C - Description des aménagements intérieurs :

(*nature et description*)

Ces aménagements sont fixés solidement et de manière permanente aux parois du compartiment de travail. Des points d'arrimage sont prévus pour la fixation des pièces détachées ou du matériel mobile lorsque le véhicule circule.

D - L'accès au compartiment de travail est assuré par :

au minimum 2 portes (ou hayons) manoeuvrables de l'intérieur et de l'extérieur, et situées sur 2 faces différentes du véhicule.

largeur x hauteur libre: ..... x ..... (au moins 0,60 mètre x 1,50 mètre)

largeur x hauteur libre: ..... x ..... (au moins 0,60 mètre x 1,50 mètre)

ou par une porte double ou un hayon arrière manoeuvrable de l'intérieur et de l'extérieur  
largeur x hauteur libre: ..... x ..... (au moins 1,20 mètre x 1,50 mètre)

plus une issue de secours de forme rectangulaire située sur une des faces latérales du véhicule  
largeur x hauteur : ..... x ..... (au moins 0,40 mètre x 0,70 mètre)

ou une porte de secours située sur une des 3 autres faces du compartiment de travail  
largeur x hauteur libre: ..... x ..... (au moins 0,55 mètre x 1,20 mètre).

des marches ou une échelle si la hauteur du plancher est > 0,50 mètre, véhicule à vide.

E – Le véhicule est muni d'un extincteur vérifié, plombé, correctement fixé, dont l'emplacement est matérialisé, homologué sous le N° .....(au moins 89B suivant norme française) et situé dans le compartiment de travail.

F – Le véhicule est muni d'une boîte de premiers secours, dont l'emplacement est matérialisé, et située dans le compartiment de travail.

G – Le compartiment de travail est séparé du poste de conduite par une paroi résistante pleine ou ajourée (*nature et description*) :

H – Le réservoir à carburant des moteurs auxiliaires et ses équipements sont séparés du compartiment de travail par une paroi étanche et résistante (*nature et description*) :

I – Le véhicule est muni :

d'un

de deux

d'aucun

feux tournants ou à éclats orangés, homologués sous le N° ..... (joindre le PV d'homologation).

Ces feux, installés conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972, ne peuvent être actionnés qu'à l'arrêt du véhicule lorsque le compartiment de travail est utilisé.

J – L'évacuation des gaz d'échappement du moteur du véhicule ou du moteur auxiliaire nécessaire au fonctionnement des outils est effectuée de manière à éviter toute pénétration par les dispositifs d'aération prévus ci-dessus.

K – Les données de la plaque de tare ont été corrigées (ci-joint les bulletins de pesées).

L – Le véhicule sera réceptionné sous les genre : VASP et carrosserie : ATELIER.

Fait à ..... le,  
Signature de l'auteur de l'aménagement

Le propriétaire déclare avoir été informé qu'après réception à titre isolé de son véhicule, celui-ci ne pourra plus être utilisé pour le transport de marchandises.

A ..... le,  
Signature du propriétaire

ANNEXE 3

**MODELE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION**

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Transformateur : ..... ( <i>désignation de l'entreprise qui a effectué l'installation</i> )
N° d'identification : .....
Motif RTI : VASP ATELIER

Le N° d'identification est celui figurant sur la carte grise du véhicule (ou le certificat de conformité).

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.